



SPRIMOGLASS
s a / n v
116 ANS



Sprimont, septembre 2008.

Cher Client,

Concerne : Norme NBN S23-002
N/Réf. : ABS 08-10 C

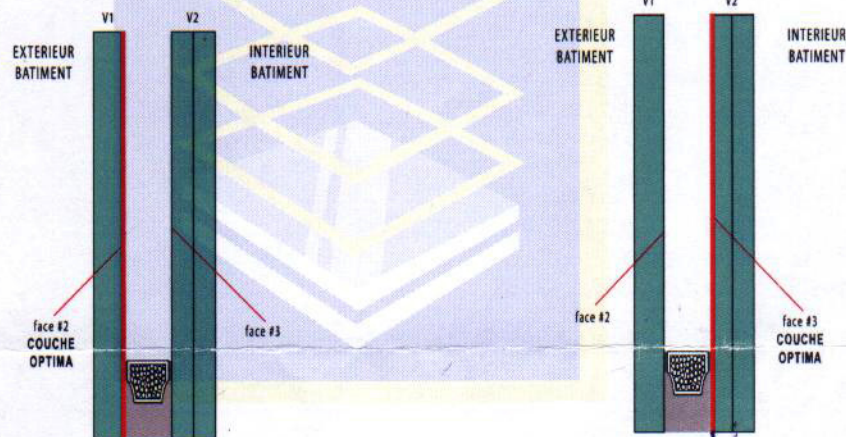


La publication au Moniteur de la Norme NBN S23-002 (relative, entre autres, aux conditions d'application du vitrage de sécurité afin d'assurer la protection des personnes) rend son application obligatoire.

Cette norme précise que tout vitrage isolant dont la hauteur d'allège est inférieure à 90 cm doit être assemblé avec au moins un verre de sécurité. Dans le cas d'un vitrage composé **d'un verre non trempé et d'un verre feuilleté**, le verre feuilleté doit **obligatoirement** être orienté côté **intérieur bâtiment**.

Afin de respecter la norme, vos commandes relatives à cette composition seront encodées et produites, **sauf instruction spécifique contraire de votre part**, avec le verre feuilleté côté intérieur bâtiment.

Il vous appartient également de préciser l'orientation de la couche Optima : soit face 2, soit face 3 (orientation classique). Nous recommandons vivement, pour des raisons évidentes d'harmonie et d'homogénéité, **d'orienter les faces Optima de façon identique**.



<u>Composition</u> :	Optima 4 mm + 44.2 clair	Float clair 4 mm + Optima 44.2
<u>U (avec Argon)</u> :	1,1	1,1
<u>TL</u> :	80 %	80 %
<u>FS</u> :	55 %	63 %

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous pourriez désirer obtenir et vous présentons, Cher Client, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Direction
Sprimoglass s.a.